

Image not found or type unknown



Impositon de l'aide ASS-ACCRES ou pas ?

Par **louiselouise**, le **22/04/2015 à 20:20**

Bonjour,
Créateur d'une auto-entreprise début 2014 - j'ai obtenu l'ACCRES et également le versement par P. Emploi de l'ASS pour 1 an (max)
l'aide ASS-ACCRES reçue (émise par P.Emploi) doit-elle être déclarée au FISC (montant minimum ASS : 16 €/jour)
ou pas ?
sur le relevé fiscal délivré par P. emploi cette aide n'est pas indiquée
Merci pour votre réponse